

Communiqué de Presse

Genève, le 28 septembre 2001

Le Centre International de Déminage Humanitaire à Genève reçoit mandat de soutenir le traité sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Lors de leur 3^e réunion à Managua (Nicaragua du 18 au 21 septembre), les 120 Etats parties au Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel ont donné mandat au Centre International de Déminage Humanitaire à Genève (CIDHG) d'apporter son soutien à la mise en application du traité. Aujourd'hui, le Conseil de fondation du Centre a accepté ce mandat, qui permet désormais au CIDHG de jouer ce nouveau rôle.

Dans le passé, le CIDHG a déjà organisé des réunions d'experts et d'autres activités relevant du processus dit d'Ottawa. Le nouveau mandat renforce et formalise ce rôle. Le Centre appuiera notamment les Etats parties disposant de ressources limitées à assumer des fonctions importantes dans le processus d'Ottawa (co-présidents ou co-rapporteurs), renforçant ainsi son caractère participatif.

Le nouveau mandat du CIDHG – fondation de droit suisse – est une version moderne des bons offices. Il soutient la mise en application d'un traité international, sans pour cela instituer un mécanisme d'implémentation lourd et coûteux. Près d'une douzaine de pays ont déjà indiqué leur volonté de contribuer à son financement.

Ce nouveau rôle n'affectera pas les autres activités du CIDHG : celui-ci continuera d'assurer un solide soutien opérationnel aux programmes de déminage et à entreprendre des études axées sur des applications pratiques. Le problème des mines terrestres, qui touche la population de plus de 80 pays, restera un problème humanitaire majeur pour les prochaines décennies. Vu les

nouvelles tâches du CIDHG, Genève jouera un rôle plus important de pivot dans la lutte contre cette plaie que sont les mines antipersonnel.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à :

Martin Dahinden
Centre International de Déminage Humanitaire - Genève
Tél. : 022.906.16.66; Télécopie : 022.906.16.90
www.gichd.ch